L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS DIMANCHE MATIN, 4 OCTOBRE 1874. 48me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE MATIN, 4 OCTOBRE.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN LUNDI.

Par Placide J. Spear, au No 46 Passage de la Bourse—chemises, caleçons, bonneterie.

Par Hoffman, Marks & Co, au No 33 rue de Chartres, au premier—habillements, chapeaux, malles, etc.

Par M. W. Newman, au No 48 de la rue de la Douane—bottes, souliers et brodequins.

Chemises de toile.—Voyez à la colonne des encans l'annonce de M. Placide J. Spear, encanteur, relative à des chemises de toile de Chartres qui doivent être vendues lundi, 5 octobre, à 10 heures du matin, Passage de la Bourse, No 41.

SPECTACLES.

Dimanche, 4 octobre 1874.

Académie.—La grande troupe des Menestrels Haverly.

Les réformes.

Nous sommes arrivés à un moment de détresse si générale et la souffrance pour tous, moins les salariés de l'Etat, est si grande, qu'on se demande en tous lieux, si les réformes dont on a parlé tant de fois en vain, sont encore possibles avec quelque chance de succès. On se demande, à supposer qu'elles se fassent, si elles ne viendront pas trop tard pour que la population puisse échapper à une ruine totale et pour que l'Etat et la ville puissent encore espérer de conserver les habitants qui leur restent.

Il y a des gens, nous le savons bien, qui se cramponnent aux choses qui leur ont valu une existence comparativement facile et qui repoussent tout changement de nature à nuire à cette existence. Mais ces gens là ont une courte cervelle; ils ne comprennent pas que leur résistance aggrave le mal, que plus les réformes seront retardées, plus elles devront être radicales, et qu'alors ils en souffriront eux-mêmes davantage. Les réformes, en effet, ne peuvent s'accomplir au détriment de ceux qui n'ont plus rien ou qui touchent à une catastrophe. Ceux-là ont été assez longtemps victimes pour qu'enfin ils trouvent quelque soulagement dans la logique forcée des événements. Il faut qu'on le sache bien: Un Etat ne peut vivre éternellement de la prospérité de quelques-uns et de la misère du plus grand nombre, et quand nous voyons des hommes d'argent, et réputés habiles, s'opposer à des changements commandés non seulement par la nécessité mais encore par la justice, nous prenons ces hommes là en pitié plutôt qu'en haine, attendu qu'ils n'entrevoient pas, en voulant maintenir le *statu quo* où ils ont trouvé le bien être, les infortunes qu'ils se préparent.

En ce qui concerne la Louisiane et d'autres Etats du Sud, par exemple, n'eut-il pas mieux valu s'arrêter, il y a longtemps, sur la pente du mal que de glisser de haut en bas pour arriver à un gouffre d'où l'on ne pourra sortir que par des catastrophes encore plus grandes que celles qui nous y ont précipités? Nous avons parcouru en six ou sept ans la carrière la plus scabreuse du monde, et à chaque pas nous avons versé; ce n'est pas en continuant à la suivre que nous atteindrons le salut. Maintenant, si pour nous sauver, on tont au moins pour nous maintenir l'existence, nous avons à ajouter des ruines à celles où tant de gens ont succombé déjà, à qui la faute? Certes, ce n'est pas la faute de ceux qui ont souffert et dont la détresse pendant si longtemps, n'a éveillé nul intérêt ni sympathie.

Aujourd'hui la situation est si critique, le mal est si grand, que nous hésitons nous même à dire les remèdes qu'il faut y appliquer, non que nous les ignorions, nos lecteurs savent que, s'il y a eu ignorance, aveuglement ou entêtement quelque part, rien de cela ne peut nous être imputé, mais bien parce que ces remèdes doivent être héroïques et qu'ils froisseront des intérêts qui se croyaient jusqu'ici à l'abri de tout danger.

Aussi, sans reproduire pour le moment un programme de réformes, qui a toujours été le nôtre et que nous n'avons cessé de développer dans ces colonnes, nous emprunterons, pour ainsi dire, à la voix publique l'indication des moyens qui, mis honnêtement et résolument en pratique, contribueraient sérieusement au salut de la ville et de l'Etat, ou qui amélioreraient du moins leur situation d'une manière assez profonde pour rendre à chaque habitant un peu d'espoir dans l'avenir.

Cette voix publique dit tout d'abord que les rouages administratifs de la ville et de l'Etat doivent être simplifiés et qu'il faut épurer les deux gouvernements de tout ce qui leur est inutile. C'est en effet ce qui leur est le plus inutile qui est aussi le plus impur. Les sinécuristes et les coureurs de places ne sont pas d'ordinaire fort délicats, et le parti radical pour se faire des soutiens, n'a été ni modéré ni délicat lui-même dans le choix de ses créatures. Des hommes très au courant de la situation des choses et connaissant parfaitement le personnel attaché aux divers départements, nous assurent que ce personnel est le double au moins de ce qu'il devrait être pour faire un gouvernement économique, soit pour la ville soit pour l'Etat. Il faut donc en premier lieu et de toute nécessité déblayer ce personnel ou considérablement le réduire.

Il faut aussi, comme conséquence logique, réduire les salaires des officiers publics et mettre ces salaires en rapport avec les revenus des contribuables. Il est souverainement absurde de gorger de biens les serviteurs du peuple quand le peuple meurt de faim, et d'enrichir les administrateurs quand les administrés sont dans la détresse. Avant la guerre, deux millions faisaient amplement les frais des deux gouvernements, aujourd'hui six millions ne suffisent pas. Le nombre des places salariées doit donc être réduit au nombre strictement nécessaire à l'expédition des affaires.

En vertu de ce principe, les deux bureaux d'assesseurs pour l'Etat, pour la ville ou pour les paroisses, doivent être consolidés en un seul et nous devons traiter de la même manière la perception des deniers publics. Tous les officiers du Trésor doivent avoir un traitement fixe proportionné au service qu'ils rendent et rien au-delà. Les traitements de tous les autres officiers, fonctionnaires et employés, dans tous les départements, seront aussi fixés de la même manière. En fait d'administration publique, le mot de commission doit être aboli.

Les greffiers de cours, les shérifs, les conservateurs des hypothèques et les officiers préposés au bureau des aliénations, autrement dit à l'enregistrement des actes publics, recevront un traitement déterminé et fixe. Cette réforme accomplie sera le plus terrible coup porté à la corruption électorale.

La voix publique se prononce énergiquement aussi pour une large réduction des dettes de ville et d'Etat et pour la radiation complète de toutes les dettes frauduleuses ou illégales. Nous avons traité si souvent cette question que l'énoncer seulement c'est la résoudre. Il faut sur ce point une amputation radicale, car notre avenir en dépend. On peut dire que c'est une question de vie ou de mort pour nous. Il faut toutefois que l'opération se fasse d'une manière juste et consciencieuse.

Les contrats et les dettes de tout genre pour l'Etat et pour la ville devront ne jamais dépasser le montant des taxes de l'année courante.

La voix publique se prononce encore pour la limitation des dettes et des taxes de tout genre, pour la suppression des taxes spéciales quel qu'en puisse être le but et l'objet, et pour l'acceptation, en payement de taxes, de tous ordres ou certificats de dette délivrés au nom de la ville, de l'Etat ou des paroisses.

Il sera interdit désormais aux Législatures de voter des taxes pour travaux publics, tous les travaux publics devant être payés comptant sur les revenus certains de l'année courante.

Quant au recouvrement des taxes, il devra être assuré par des moyens moins inexorables que les moyens employés aujourd'hui, et si les taxes sont modérées, la difficulté d'en percevoir le montant sera presque annulée.

Une loi sévère contre la corruption des fonctionnaires et employés est devenue une nécessité de premier ordre.

Ce programme n'a pas la prétention de comprendre toutes les réformes nécessaires, mais seulement les principales. Ainsi il passe sous silence une loi de garantie contre les assessements exagérés ou frauduleux; il omet le rappel de toutes les lois de monopole qui ont contribué si puissamment à l'état de crise et de banqueroute où la communauté tout entière se trouve réduite, ainsi que le rappel des lois sur la police; il ne dit rien des Ecoles publiques dont le budget, toujours plus dispendieux et plus exigeant, suffirait à lui seul, si l'on n'y mettait ordre pour dévorer nos plus précieuses ressources; il se tait sur la nécessité d'enlever à la ville le revenu de son port pour raviver le commerce et attirer la marine marchande en la libérant des droits qui pèsent sur elle aussitôt qu'elle apparait dans nos eaux; il ne parle pas non plus de la nécessité de soulager l'industrie en supprimant l'impôt des licences, impôt qui a fait autant de mal à la propriété foncière de la ville que s'il eut frappé directement cette propriété elle-même; il laisse pour ainsi dire en dehors la question des garanties générales pour l'avenir et beaucoup d'autres choses sur lesquelles nous nous réservons d'appeler incessamment l'attention des candidats à la prochaine Législature.

Mais cette série de réformes comprend deux points capitaux et qui méritent la considération la plus sérieuse et la plus immédiate. Le premier est relatif à la suppression de toutes les sinécures officielles et à la réduction des traitements et des salaires proportionnellement aux revenus actuels des contribuables, et le second concerne la réduction des dettes et la radiation complète des dettes frauduleuses ou illégales de la ville et de l'Etat. Les créances légitimes et honnêtes ne courent aucun danger.

La Convention de paroisse.

La Convention de paroisse qui doit s'assembler demain, a une bien grave responsabilité. Elle est appelée à continuer, dans le champ pacifique de l'élection, l'œuvre de régénération et d'affranchissement commencée sur le champ de bataille du 14 septembre, par le général F. N. Ogden et les valeureux citoyens qui l'ont assisté.

Nous espérons que la Convention adoptera un programme de réformes, analogue à celui que nous publions dans ce numéro, et que ce programme servira de pierre de touche aux candidatures.

Des choix que fera la Convention dépendra en grande partie le succès de la lutte électorale.

Si les choix sont mauvais, ils ne seront pas ratifiés par les électeurs; de nouvelles candidatures surgiront peut être et la division se mettant dans les rangs des conservateurs, profitera aux radicaux.

Si les choix sont bons, au contraire, il y a lieu de croire que tous les électeurs apporteront à les soutenir une unité d'action et un zèle qui assureront un triomphe éclatant au scrutin de novembre.

Les choix les plus importants sont ceux des législateurs, qui recevront la mission de réparer tout le mal fait par six années d'un régime corrupteur et spoliateur. Nous attachons aussi une grande importance au choix du maire et des administrateurs de ville, car l'initiative et le concours de l'administration municipale seront indispensables pour la réalisation des réformes et pour la réduction des charges énormes imposées aux contribuables de la Nouvelle-Orléans.

Quant aux shérifats et autres places lucratives, il faut que les candidats soient avisés de la réduction inévitable des émoluments jusqu'ici exorbitants de ces emplois, soit à un taux raisonnable soit à un salaire fixe. Peut-être cette certitude réduira-t-elle le nombre des aspirants?

Nous attendrons la Convention à l'œuvre avec l'espoir qu'elle saura se montrer à la hauteur de son rôle et qu'elle n'affaiblira en rien, par ses actes et par ses choix, la haute renommée de patriotisme et de sagesse que viennent de valoir à notre population, la courageuse initiative et la bravoure des patriotes qui ont conquis pour la Louisiane la liberté électorale dont on voulait la priver.

Académie de Musique.—Encore un soir et les minstrels de Haverley feront leurs adieux au public de la Nouvelle-Orléans.

Nous avons dit déjà tout le bien que nous pensions de la troupe qui égale celle de Cal Wagner. Beaucoup de nos lecteurs d'ailleurs en ont jugé par eux-mêmes.

L'affiche du théâtre annonce pour lundi soir le début sur notre scène de la troupe de variétés transatlantique de Schuman, qui nous vient recommandée chaleureusement par la presse américaine.

Nous ne doutons pas de son mérite, surtout après ce que nous en a dit M. Maurice Raden, son excellent agent qui l'a devancée de quelques jours.

Cette troupe a été composée principalement en Europe et comprend des artistes d'un mérite réel.—Il y en a de tous les genres.

On nous parle d'un homme-prodige, le signor Carlo Benedetti, qui avale des sabres, etc., avec la plus grande facilité, d'un M. Herr Schultze, qui a le don de changer de physionomie à sa guise et d'un artiste sans bras qui joue du violon avec ses pieds.

Nous nous préparons donc à voir des merveilles.

Carte de la Bataille avec version Française.—Une seconde édition de la carte de la bataille du 14 septembre 1874 par le colonel Hardie, revue et complétée, est en vente dans nos bureaux avec un supplément contenant la version en français de l'historique de la bataille.

Cette nouvelle édition est coloriée avec cinq couleurs fines et elle sera vendue sans supplément de prix à 25 cents.

SOUSCRIPTION AU PROFIT
Des familles des tués et des blessés,
qui sont tombés en combattant pour la cause du peuple de la Louisiane.

COMITÉ DE SECOURS.

Jérôme Meunier, Président, E. Merilh Trésorier, Emile Carrière, Secrétaire.

Membres: MM. F. Limet, Elie Bougère, Oscar Forstall, B. Saloy, E. Montcuse, capitaine John Glynn, James Boyce.

Montant des listes déjà publiées	$1,936 30
N. Kautz	$5 00
M. Valadé, de Washington paroisse St-Landry	10 00

Les membres du comité de secours sont invités à se réunir Dimanche, à onze heures, au bureau de *l'Abeille*.

89.

Les personnes qui sont sujettes aux influences du mauvais air et de l'eau malsaine, aux inconvénients d'une vie extérieure et aux changements subits de la température, devraient agir sur la défensive en donnant à leurs constitutions le pouvoir de résister à de telles influences. Les effets fortifiants des amers de Hostetter sur le système sont simplement étonnants. Des milliers de gens qui les emploient comme un préventif contre la fièvre jouissent d'une immunité absolue et n'en craignent pas les attaques, bien qu'ils demeurent dans les régions où le fléau prévaut le plus. Des artisans et des travailleurs dont les occupations les forcent à rester en plein air, trouvent que les amers de Hostetter offrent une complète garantie contre les dangers de la vie qu'ils mènent. Les travailleurs attestent qu'ils neutralisent les influences de la chaleur torride, du froid intense, et de l'air miasmatique. Agréables, purs, fortifiants, et contenant seulement des ingrédients végétaux, bons, en outre, comme stimulant, tonique et correctif et comme un préventif souverain, il n'est pas surprenant que les Hostetter's Bitters soient le remède le plus populaire d'Amérique.

LES RUCHES DE LA LOUISIANE AU PEUPLE.

Le vendredi, 2 octobre, à une réunion du conseil exécutif et du conseil législatif des Ruches, l'adresse suivante a été adoptée à l'unanimité:

M. H. WARD,
Secrétaire du conseil exécutif.

Nous faisons partie d'une nation qui, depuis nombre d'années, est en paix avec le monde. Des récoltes abondantes se sont succédé. La position géographique de notre Etat offre au commerce des avantages qui ne sont point surpassés ailleurs. Nous avons un climat et un sol qui invitent au développement des ressources agricoles et minérales. Il y a, dans toute l'étendue de la Louisiane, des cours d'eau navigable qui donnent les moyens de transport les plus économiques.

Et cependant quel spectacle de misère la gouvernement ne présentons-nous pas! Notre agriculture se meurt, car le travail et le capital, [illegible]

[illegible]

C'est parce que nous sommes les victimes d'usuriers.

[illegible]

VIDACOVICH—FIORELLO—Marié le 1er octobre 1874, à l'église de l'Annonciation, par le Révd. Père A. Durier, Mr. J. VIDACOVICH à Mademoiselle ROSANNA FIORELLO, tous deux de cette ville. Pas de cartes.

Les journaux de New York et de Londres sont priés de reproduire.

Décédé hier, à midi et demie P. M., à l'âge de vingt-deux ans et neuf mois, LOUIS OLIVIER RAOUL CHAUVIERE, de cette ville. Les amis et connaissances de son père M. T. Chauvière, sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu cette après-midi, à quatre heures et demie P. M. Le convoi partira de la maison mortuaire [illegible] rue St-Pierre.

Décédée à Berwick Bay, le 21 septembre dernier, MARY CAROLINE LEBLANC épouse de J. A. Leblanc, âgée de trente-trois ans, fille de Joseph R. Niles et d'Euphrosine Blake.

SERVICE FUNEBRE.

Un service funèbre sera célébré samedi 10 du courant, à 8 heures du matin, à l'église de l'Immaculée Conception pour le repos de l'âme de feue Dame A. B. Roman.

Ses amis et connaissances sont respectueusement invités à y assister. 4oct—6t

IN MEMORIAM.

Salle de l'Orléans Fire Co. No. 21, Nouvelle-Orléans, 3 octobre 1874.

A une réunion de cette compagnie, le préambule et les résolutions qui suivent ont été adoptés à l'unanimité:

Attendu que la mort, dont nous devons toujours attendre la venue, nous a enlevé un de nos frères, MICHAEL BETZ, qui a succombé à des blessures reçues en combattant, comme soldat-citoyen, le 14 septembre 1874;

Attendu que la compagnie a perdu en lui un membre estimé de tous ceux qui le connaissaient,

Il est résolu que la compagnie de pompiers a appris, avec la plus profonde douleur, la nouvelle de la mort de MICHAEL BETZ;

Il est résolu qu'elle offre l'expression de ses plus vives sympathies à la famille, dont le chagrin—elle le sait—ne peut être soulagé par les condoléances ordinaires;

Il est résolu que les officiers et les membres de la compagnie porteront les insignes de deuil et que la maison de pompe sera tendue de deuil pendant trente jours, comme marque de profond respect pour la mémoire du défunt;

Il est résolu que ces résolutions soient transmises à la famille du défunt et publiées dans le PICAYUNE et l'ABEILLE.

JOHN LEMONNIER, Président,
JOHN HELLFRICH, J. FISSE Jr.
A. MOUZERETTE, G. BOISSEAU.
4oct—1f.

Bureaux de Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association.—Au No. 1 de la rue du Camp—Nouvelle-Orléans, 6 octobre 1874.—Avis est donné aux membres de cette Association de la mort de RAPHAEL FOURNIER, décédé à la Nouvelle-Orléans, le 8 juillet 1874; de la mort de C. S. SAMUELS, décédé, à la Nouvelle-Orléans, le 11 juillet 1874. Ils sont requis de se présenter, [illegible] aux bureaux du Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association, [illegible] 30 novembre 1874, à 4 heures de l'après-midi.

R. W. YOUNG, Secrétaire.
4oct—7t.

J. G. SPOR.

A transféré son magasin de groceries du No 73 rue Vieille Levée au No 25 rue Tchoupitoulas entre Gravier et Natchez. 4oct—2iv 1m

OBSERVATIONS —DU— DR. HUNTER
Sur les maladies des poumons et du sang par l'inhalation.

J'ai donné, dans une précédente lettre, la véritable signification du mot "inhalation" appliqué à la méthode de traiter les poumons à l'aide de vapeurs imprégnées de drogues médicinales. [illegible]

[illegible]

E. S. HUNTER, D. M., médecin pour les maux de gorge, de poitrine et d'estomac, au No. 163 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans.

Consultations, de 9 à 3 heures, (excepté les dimanches) et les autres heures désignées.

Le docteur enverra, sur demande, une liste de questions aux personnes qui habitent la campagne et qui ne peuvent pas venir en ville.

Il réfère les malades à ses anciens clients qui demeurent à la Nouvelle-Orléans ou dans d'autres parties du pays. 4oct—1t

TAPIS. — **TAPIS.**

17.......... Rue de Chartres........ 17

Vente en gros et en détail.

TAPIS—anglais et américains.

TOILES CIRÉES, pour planchers et tables. Toiles dites crumbs.

NATTES—blanches, à carreaux et fantaisie.

BURLAPS, par balle ou par pièce.

STORES—coutil à matelas.

ETOFFES A RIDEAUX.

RIDEAUX en dentelle et dentelle Nottingham.

Par A. BROUSSEAU.

4oct—tf PF

Salle de la Société de Bienfaisance des Mutualistes de la Louisiane.—Nouvelle-Orléans, 4 octobre 1874.—L'élection annuelle régulière de tous les officiers ainsi que des membres composant le Board of administration de cette Société aura lieu à la salle de la Société, MARDI prochain, à 7 1/2 heures précises. [illegible]

Par ordre du Président, [illegible] DEAN.
L. J. Courtin, secrétaire.

AVIS.—Les membres de la Société des Marchands de Lait de la Nouvelle-Orléans sont convoqués pour une réunion très urgente et générale qui aura lieu demain, LUNDI, 5 courant, au local habituel, coin Toulouse et Rampart, à 1 1/2 heures de l'après-midi.

Par ordre du Président, VIDAL.
PIERRE CANTEROT, secrétaire.

CONSULADO DE MEXICO EN NEW ORLEANS.

Por el [illegible] de lo Civil de la ciudad de México, se cita á D. Manuel Olver para que por sí ó por medio de apoderado, se presente á contestar en el término de tres meses á la demanda que, a fin de la comisión de derechos á una casa en la ciudad de Puerto de Santa Maria, le ha interpuesto D. Marcos [illegible].

New Orleans, Octubre 2 de 1874.
L. M. AVENDAÑO, Consul interino.
3oct—7t

Club Mississipi.—Au Beach Landing.—Ce Club commencera la série de ses grands bals, DIMANCHE 4 octobre, à 8 heures du soir. Billets de messieurs, 50 cents.
3oct—2t. L. FAGES, secrétaire.

Sociedad Union Española de Beneficencia Mutua.—Asamblea General.—Los miembros que componen esta sociedad se servirán reunirse en el local "Logia Perseverancia" esquina Dumaine y San Claude el Lunes 5 de octubre 1874, á las 6 1/2 de la tarde, según lo acordado en Asamblea General celebrada el dia 5 de Julio de 1871. Y para tratar de asuntos importantes se requiere la mayor puntualidad.

Por orden del Presidente, V. PLANELLAS.
JOSE RUBIO, secretario.
2 octobre—2f

Société française d'Assistance Mutuelle de Jefferson.—Réunion générale trimestrielle de cette association le LUNDI 5 OCTOBRE à 7 heures du soir, à la salle ordinaire Avenue Louisiane.

La nouvelle Constitution sera soumise à la ratification des membres, qui sont invités à être ponctuels à la réunion.

Par ordre du Président, DO. POCHELU.
Lois GREGOIRE, secrétaire.

S. N. MOODY,
Coin Canal et Royale.

M. S. N. MOODY a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il part de Liverpool, où il a fait de nombreux achats. Il se trouve maintenant à New-York, et il terminera ses emplettes. Il offrira à son retour à la Nouvelle-Orléans, un stock varié et assorti de chemises, linge de dessous, [illegible].

Toutes les marchandises achetées en Europe et au Nord sont de première qualité et seront vendues à des prix modérés.

S. N. MOODY,
Coin Canal et Royale.
4oct—

Marchandises à Prix réduits —AU—

CRESCENT STORE,
No. 17 RUE BOURBON,
Entre Canal et Douane.

En vue de la stagnation des affaires et désirant écouler notre stock nous offrons à dater de ce jour toutes nos marchandises à 25 pour cent au dessous de leur valeur actuelle.

Nous coterons entre autres
30 caisses Popelines à 25 cts. la yarde.
100 caisses Sayagues à 8 1/2 cts. la yarde.
Flanelles rouge et blanche tout laine, 25 c. la y. à carreaux, 25 cts la yarde.
Mérinos, 10 cts.
Coton à drape, 10 1/4, 25 cts.
Châles [illegible], [illegible]
Serviettes et [illegible]
Crêpe noir pour robes 50 cts. valant 75.
Kentucky Jeans, 25 cts valant 35.
Broderies à 10 c., grand assortiment, et tout le reste de notre assortiment à des prix beaucoup [illegible].
4oct—1t—PF

GRAND DEBALLAGE —DE— Nouveautés d'automne et d'hiver —CHEZ—
DANZIGER,

PENDANT la semaine passée nous avons reçu un fort envoi de marchandises et nous exposons maintenant un étalage complet de nouveautés d'automne et d'hiver, qu'on reçoit de la grande stagnation dans les affaires, nous offrirons, à partir du LUNDI, 5 octobre, à des prix extraordinairement bas, mais seulement en échange d'argent comptant.

Articles spécialement recommandés

chez DANZIGER,

No 166, rue du Canal, entre les rues Bourgogne et Rampart,
—Et—
Nos 228 et 230, de la rue Royale, coin St-Philippe.

[illegible]

Flanelles unies et Tricot.

[illegible]

Bas! Bas!

[illegible]

—AUSSI—

Soieries! Soieries! Soieries!

[illegible]

AUX DEUX MAGASINS DE DANZIGER, rue du Canal No 166 et Nos 228 et 230 rue Royale, coin St-Philippe.

GRAND DEBALLAGE —DE— Marchandises d'automne et d'hiver —CHEZ—
J. TURCOTTE
159..........rue du Canal..........159
(Bâtisse blanche, coin Baronne)

[illegible]

—Aussi—

Un fort stock d'articles pour usage d'habitations, tels que cotonnade, stripes, ginga, valences de coton, etc., aux prix de fabrique.

[illegible]

N. B. Les ordres de la campagne seront remplis avec le plus grand soin.

J. TURCOTTE.

MAISON
J. GALINIER.
Changement de Domicile.

Mme J. GALINIER a l'honneur de prévenir le public, qu'à dater du 20 courant, sa maison de modes et lingerie a été transférée du No. 191, rue Royale, à l'encoignure Royale et Bienville, à côté de la maison P. Mallard, où elle espère que les dames de la ville et de la campagne voudront bien lui continuer leur gracieux patronage.

[illegible]

Commercial Restaurant,
107..........Rue de la Douane..........107
ST. GERMAIN & AUGUSTE, PROPRIÉTAIRES.

On y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et toute espèce de vins de choix; tout ce qu'il faut pour les soirées, les mariages, etc. Il y a des salons particuliers au premier; des chambres élégamment meublées à louer à la semaine ou au mois, à des prix réduits. Le restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

O. VALETON, ENCANTEUR

A TRANSFÉRÉ sa salle d'encan du No. 33 au No. 102 rue des Magasins, entre Poydras et Lafayette.

Jours de ventes: Mardi, Jeudi et Vendredi.

AVIS.—Les actionnaires du Bienville Oil Works Company sont notifiés qu'une élection de directeurs aura lieu le LUNDI, 12 octobre prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, au bureau de la Compagnie, No 29, rue Carondelet.

A. BENJAMIN, Secrétaire.

New-Orleans Credit Foncier Association.—Avis aux actionnaires de cette société est prié de se réunir, aux bureaux, le LUNDI, 12 octobre prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, [illegible].

ATTENDU par le steamer "State of Missouri" [illegible]

JOSE BARBA,
No 220 rue Vieille-Levée, entre St-Philippe et Ursulines.

Professeur.

UN Français marié, [illegible]

Marchandises nouvelles d'Automne,

J. LEVOIS & JAMISON,
AU No. 126 rue du Canal.

NOUS venons de recevoir, par le Grand of Alabama, le Cordova et le Memphis, un choix complet de marchandises sèches de fantaisie et de fantaisie, choisies et importées par nous.

Il se compose de

CACHEMIRES et MÉRINOS de toutes nuances et couleurs,

SERGES, drap poil de chameau, diagonale, et draps impératrice,

POPELINES soie et laine, en couleur et à carreaux,

CALICOTS français, batistes et foulards, couleurs et genres nouveaux,

MANTEAUX de dames et d'enfants, dernières coupes et garnitures,

BONNETERIES, française, anglaise et allemande—Blanc, écru, et à raies, pour dames et enfants,

CHEMISES mérinos de toutes les variétés, pour messieurs, dames et enfants,

Un stock complet de

FLANELLES,
COUVERTURES,
QUILTS,
COTONS A DRAP,
NAPPES
SERVIETTES et DIAPER,
ESSUIE-MAINS, TOILES A TAIES D'OREILLERS, etc.

Toutes nos marchandises sont offertes à une grande réduction, car elles ont été achetées à très bas prix.

LEVOIS & JAMISON,
Au No 126 de la rue du Canal.
4 oct—

Mlle. B. de MIRANDA,
Institutrice Espagnole,

MLLE B. de Miranda, 114 rue Julia offre ses services comme professeur d'Espagnol. Elle se rendra au domicile des élèves si elle le préfère. 4oct—tf

Gages. Gages. Gages.

JE prie respectueusement les personnes qui ont laissé quelques dépôts chez le soussigné, on tout les effets sont arriérés d'avoir à régler d'ici au 19 octobre courant.

Tout article fortuit sera vendu [illegible].

P.—S. Les ventes commenceront positivement le 19 courant et jours suivants au coin Conti et Exchange Alley. J. ANGLADE.

4 oct—au 19 oct.

A Louer,

LA jolie maison cottage, avec grande cour, écurie, jardin, etc., située au No 2 [illegible] rue Bayo, entre Trême et Marais. Possession immédiate. Pour plus amples informations, s'adresser à Leonforte N. Kuntz au coin des rues Carondelet et Canal.

A Louer,

LES deux Magasins, No 7 et 9 [illegible] Poydras entre Tremont et Philippa [illegible]

Trouvé.

Trouvé le 1er octobre, un chien tayo. Il sera rendu à son propriétaire [illegible]

Le bon Marché! Le bon Marché!

Magasin Ste-Anne,
AU DRAPEAU ROUGE.

Coin Royale et Ste-Anne.

30,000 paires de Chaussures de tous genres,

VENDUS SANS RESERVE.

NOTA.—En annonçant au public la liquidation de notre présent stock, nous lui dirons que notre vente est sans réserve et nos chaussures d'une qualité supérieure, offrent des avantages jusqu'ici inconnus.

Notre nouvelle méthode dans la confection des bottes Courtières ainsi que la bottine Duboune haute nouveauté parisienne, assurent la simplesse et l'élégance, l'imperméabilité, et que la modicité des prix les met à la portée de tout le monde.

1oct—1m. D.M.J.S.

Pension Privée d'Orléans.

C'EST l'ancien "HOTEL DES PLANTEURS" tenu maintenant par F. LABRENNES, sous la direction de son No 121 de la rue de Chartres [illegible]

MANADE & LACASSAGNE.
59.....rue Decatur (Vieille-Levée).....59

ATTENDU par la Comtesse Duchatel: 25 barriques vin Leopold M. André, 25 barriques vin St Laurent.

En magasin et à vendre:
100 barriques vin Leopold M. André,
50 barriques vin St. Laurent,
20 caisses Cognac,
25 caisses Balsamique des Pyrénées.

Avis.

LES ÉTRANGERS (français, allemands, italiens et autres) ayant des réclamations contre le gouvernement des Etats-Unis pour propriétés prises pendant la guerre, peuvent en recouvrer le montant en s'adressant à

J. G. KUSTIS,
Avocat, commissaire des Etats-Unis.
No 22 de la rue Carondelet, N. O.
Boîte 2027 du bureau de la poste. 3oct—1m.

Un mot aux sages.

NE négligez pas un rhume, parce qu'il ne vous tracasse que peu maintenant, car c'est alors que vous pouvez vous en débarrasser plus facilement. [illegible]

A. CARRIERE,
Agent pour la Louisiane, 69 rue de Chartres.

Changement de Domicile.

L'ANCIENNE maison A. Pérot a transféré son magasin de PIANOS du No 88, rue Royale, aux Nos 250 et 252, de la même rue. [illegible] PIANOS Pleyel, Thibout et Wolff et des HARMONIUMS de Debain, de Paris. [illegible]

Liquidation. Liquidation.
Au Prix Coûtant.
PEINTURES. PEINTURES.
Rue de Chartres No 109.

On continuera de vendre la peinture préparée, [illegible]

$5000 Nouvelle Orléans, 29 août 1874.

A soixante jours de date, je promets de payer à l'ordre de G. Bonnecarrère, J. Lanaux et D. Manthoun, la somme de cinq mille piastres, valeur reçue.

(Signé) F. Dumestre, G. Bonnecarrère, Jules Lanaux, D. Manthoun.

Nouvelle-Orléans, 29 août au 24 août 1874 en faveur [illegible]

(Signé) F. Dumestre, J. Dumestre, A. Dumestre, G. Hayle.

AU PUBLIC.

LE public est prévenu de ne pas acheter, échanger ou négocier, d'une manière quelconque, les billets ci-dessus décrits, car je n'en suis aucunement responsable et ne les paierai pas.

F. DUMESTRE.
Nouvelle-Orléans, 3 octobre 1874.

P. E. THÉARD,
Ex-Juge à la 2ème Cour de District.
AVOCAT,
No 31 RUE ROYALE.

CONTRACTE avec les corporations, [illegible]

Chambres et Pension.

MADAME MARIUS [illegible]

SALLE DU COMITÉ DE PAROISSE.

UNE réunion spéciale du Comité de paroisse aura lieu, à la salle du comité, angle des rues St-Charles et Gravier, MERCREDI SOIR 7 octobre 1874, à sept heures et demie, à l'effet de considérer une manière uniforme de faire un relevé complet de la paroisse.

Les présidents de chaque club conservateur de ward sont priés d'assister à cette réunion; ceux qui ne pourront pas s'y trouver voudront bien s'y faire représenter. 4oct—au 7 inc

CONVENTION DE PAROISSE.

Les délégués à la Convention de paroisse sont priés de se réunir, à la salle du comité de paroisse, angle des rues St-Charles et Gravier AUJOURD'HUI, dimanche, à midi. 4oct—1t

COMITÉ CENTRAL DE L'ETAT.

L'assemblée générale aura lieu LUNDI 5 octobre, à midi, à la salle du Comité, angle des rues St-Charles et Gravier.

R. H. MARR, président.

St. Bernard Steam Engine Fire Co. No 1.—St. Bernard, 2 octobre 1874. Les membres de ladite compagnie sont invités à assister à l'assemblée mensuelle régulière, qui aura lieu à la salle du club Mississipi le Lundi 5 du courant à 7 1/2 heures P. M. Il sera question d'affaires de la plus grande importance.

H. IMBAU, Président.
J. E. AUGUSTIN, secrétaire. 3 oct—2t

Nous proposons M. H. F. STUBCKEN comme candidat pour la position d'Administrateur des Assessments de la ville, sujet à la décision de la Convention. La satisfaction qu'il nous a accordée dans le passé, est notre garantie pour l'avenir.

4oct—2f. CONTRIBUABLES.

Pour la place d'Administrateur des Améliorations,

CHAS. BYRNE,

Sujet au choix de la convention démocratique de paroisse. 4oct—1f

Nous sommes autorisés à annoncer que le Dr. C. BEARD est candidat à la place de coroner du premier, quatrième, cinquième, sixième et septième districts—sujet à la décision du parti démocrate et du parti conservateur. 1oct—tf

JOS. F. BECK.

Candidat pour la place de Shérif des Cours Civiles.

27sept

Adresse aux votants conservateurs de la Paroisse d'Orléans.

Salle du Comité Démocrate de Paroisse, Nouvelle Orléans, 28 sept. 1874.

Le Comité Démocrate de Paroisse croit nécessaire, en ce moment, d'appeler l'attention de leurs concitoyens conservateurs sur l'importance de conserver et de compléter leur organisation pour la prochaine campagne.

Il est du devoir de tout citoyen patriote de s'enregistrer, de voter et de voir à ce que son vote soit compté.

L'organisation et l'enthousiasme qui ont valu au peuple une victoire glorieuse le 14 du courant lui vaudra un enregistrement honnête, une élection honnête et un compte honnête. Nous ne demandons pas davantage pour le succès de notre cause au scrutin.

Faites inscrire chaque votant conservateur. Battez complètement tout étranger qui a droit à s'enregistrer. L'importance d'agir immédiatement afin d'aider au salut de la Louisiane.

Maintenez l'organisation de vos clubs; assurez de sauver la Louisiane par l'élection d'hommes intègres et capables.

P. MALOCHEE, Président.
WILL STEVEN, Vice-Président.
E. L. BOWER, Secrétaire.

COMITÉ CENTRAL D'ETAT.

Un meeting général de ce comité aura lieu dans la salle habituelle, LUNDI, 5 octobre. Les membres de la campagne sont instamment priés d'y assister; attendu que des questions d'une très haute importance y seront traitées.

R. H. MARR, Président.

AVIS.

LES passagers pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington sont informés qu'à dater du 1er octobre, les prix de passage sur le steamer Camelia seront comme suit:

Mandeville et Lewisburg	$1 00
Madisonville	1 75
Covington	2 00
Excursion du dimanche	1 50

C. M. SORIA, agent,
Aux Nos. 18 et 20 de la rue de l'Union.

Fromages de Hollande, Sardines, etc., etc.

EN débarquement du steamer State et Alabama:

[illegible] caisses de 100 1/2 boîtes Sardines nouvelle pêche,
[illegible]

ANT. LANATA,
9 & 11 rue Jefferson entre Chartres et Vieille Levée.

C. H. ZIMMERMANN,

Au No. 128 de la rue du Canal, s'est assuré les services d'un opticien de premier ordre.

Il prie l'acheteur des verres. Répare avec les lunettes et les lorgnons. Fait, sur commande, [illegible]

Avis important aux amateurs de bonnes et élégantes chaussures.

M. PIERRE CASAUBIELH, ancien propriétaire du magasin de chaussures connu sous l'enseigne du "Pauvre Diable," a l'honneur d'informer le public de la Nouvelle-Orléans, qu'il a ouvert un nouveau magasin encoignure Dumaine et Dauphine, le 1er octobre 1874, avec un assortiment complet de souliers des premières manufactures de Philadelphie, à des prix défiant toute concurrence.

$50 de récompense.

IL a été perdu ou volé, mardi, 15 septembre 1874, vers deux heures de l'après-midi, dans la rue du Camp, coin St-Charles, une montre en or, [illegible]

ELIE BOUGERE. JULES DUPONT.

E. BOUGERE & CO.,
Marchands de bandeaux en gros,

PIQUETS pour barrières d'habitations et de terrains, bois à mélasse, douves pour tonneaux [illegible]

Au No 113 de la RUE DE LA DOUANE.

Pianos.

M. J. GAUDIN fait part à sa clientèle qu'il a transféré son magasin de Pianos [illegible]

Aux Voyageurs.

DES personnes mal intentionnées ayant fait courir le bruit que le RESTAURANT COSMOPOLITAIN était vendu, [illegible]

M. ET MME CHARLAIN.

Changement de local.

LE Bureau de la Compagnie d'assurance HOPE, de la Nouvelle-Orléans, a été transféré du No [illegible] rue du Camp au No 125 RUE DE LA COMMUNE, [illegible]

LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Bureau de Sevin & Gourlain,
No 112 de la rue Decatur.

AVIS.—La mort de notre sieur J. E. GOURLAIN n'apportera aucune interruption dans les affaires de la maison, [illegible]

P. T. SEVIN, associé survivant.

Nourrice.

UNE française ayant un enfant de huit mois désire s'offrir comme nourrice dans une famille de la ville ou à la campagne. S'adresser par lettre "Nourrice", bureau de l'Abeille.

Liquidation Positive.

P. MALLARD,
55 Rue Royale.

A PPELLE l'attention du public [illegible]

Le Dr. Alfred Mercier

DE retour à la Nouvelle-Orléans, annonce à ses amis et au public qu'il reprend immédiatement l'exercice de sa profession. [illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane

POUR LE 3 OCT.—[illegible] 854.

31 72 37 [illegible] 60 66 64 [illegible] 20 23 78 50

TIRAGE OFFICIEL DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE,
[illegible]

[illegible]

Compagnie d'Assurance Hope, DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
INCORPORÉE EN AVRIL 1871.

[illegible]

The People's Insurance Company OF NEW ORLEANS.

[illegible]

SOULIERS! SOULIERS!

A. VILPRIX,

Au Magasin Bleu,
Coin Orléans et Claiborne.

PENSION FRANÇAISE.

[illegible]

Entrepôt de tapis et de toiles cirées
[illegible]

ELKIN & CO.,

[illegible]

Tenue de Livres.

[illegible]

J. PINNARD.